



Gouvernance associative

A A



La gouvernance est un ensemble de comportements permettant de limiter les risques et de sécuriser les pratiques des dirigeants dans le but de pérenniser la structure associative. Les dirigeants doivent, pour exercer leurs fonctions, s'appuyer sur une organisation efficace, lisible et transparente.

Chaque membre d'une association doit pouvoir savoir comment les dirigeants gouvernent l'association.

Ainsi, la démarche de bonne gouvernance d'une association à but non lucratif, s'appuie sur trois niveaux :

- Le projet associatif et son fonctionnement statutaire ;
- Le fonctionnement interne, l'organisation et les modalités de gestion ;
- La réalisation des actions.

De même, la gouvernance tourne sur trois points essentiels dans chacun des niveaux :

- L'équilibre des pouvoirs et leur contrôle ;
- L'évaluation et la prévention des risques ;
- La transparence et la responsabilité des acteurs.

1 - Le projet associatif et le fonctionnement statutaire

L'organisation d'une association suppose que chacun de ses membres :

- Partage son projet et ses valeurs ;
- Apporte son concours et ses compétences quelle que soit la place qu'il est amené à occuper au sein de l'association.

Le projet associatif.

C'est un ensemble de valeurs et de stratégies qui permet à l'association d'atteindre son objet social. C'est un élément essentiel à la dynamique associative.

Dans un premier temps, il convient de faire l'analyse de l'existant du projet associatif.

Pour ce faire, il est nécessaire de se poser certaines questions sur le projet associatif et les trois points sur lesquels repose la gouvernance.

Le fonctionnement statutaire

Les statuts, acte fondateur de l'association, régissent le mode de fonctionnement de l'association, et les

pouvoirs de chacun des dirigeants. Ils fixent les règles élémentaires de la gouvernance associative et peuvent être complétés par un règlement intérieur qui précise les modalités d'application des statuts.

Il convient, comme pour le projet associatif, de se questionner sur son fonctionnement statutaire.

2 - Le fonctionnement interne, l'organisation et les modalités de gestion

Une bonne organisation du fonctionnement interne d'une association est essentielle pour assurer un développement durable et efficace de celle-ci.

La particularité des associations est le regroupement de différents acteurs au sein d'une même structure, tels que : des bénévoles, des salariés, des usagers...

Il est important de préciser clairement les actions devant être menées par chacun des acteurs.

De même, la constitution de commissions permet de structurer la démarche des dirigeants. C'est aussi un moyen de motivation et de dynamisation pour les membres du conseil.

Il convient de bien connaître son organisation avant de mettre en place une démarche de bonne gouvernance en se questionnant sur son organisation.

3 - La réalisation des actions

Chaque association à but non lucratif a sa propre organisation.

Il est opportun de savoir comment sont appliqués les trois principes sur les actions réalisées par l'association.



Dans l'agenda

jeu, 14/11/2019

Conférence Histoire de l'Art : L'atelier de Rubens

[Voir tous les événements](#)



Dans l'actualité

VOIR MIEUX - YOGA VISION - Atelier cycle de 8 séances

[Voir toutes les actualités](#)

Pour plus d'informations

<http://www.associations.gouv.fr/>

Source URL:

<https://www.orvault.fr/vie-pratique/le-coin-des-associations/fonctionnement-dune-association/gouvernance-associative>